

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA
DÉMOLITION D'IMMEUBLES URB 23-01**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

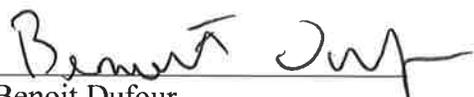
1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil a adopté, par la résolution 2023-02-035 le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro URB 23-01, intitulé **PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES NUMÉRO URB 23-01**;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 mars 2023, à 18 h 30 au 281, rue Desjardins. L'objet de cette assemblée est de présenter certaines modifications :

Projet de règlement URB 23-01 relatif à la démolition d'immeubles;

Ce projet de règlement vise à assurer un contrôle de la démolition, en tout ou en partie, d'un immeuble, à protéger un bâtiment ayant une valeur patrimoniale, et en encadrer la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

3. Le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro URB 23-01 peut être consulté aux heures de bureau, au secrétariat de la municipalité, situé au 275, rue Principale, à Plaisance. Ce projet de règlement peut être consulté en ligne sur le site internet de la municipalité.
4. Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité de Plaisance. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Au cours de cette assemblée, la Mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Plaisance ce 7^e jour du mois de février 2023



Benoit Dufour
Directeur général et greffier-trésorier